



Département de l'Essonne
Commune de
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE



PLAN LOCAL d'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal arrêtant le P.L.U en date du : Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le P.L.U en date du :

PLAN DE ZONAGE

1

Echelle: 1/6000

Mairie
11 boulevard Maurice QUIN - 91120 Boutigny sur Essonne
Tél. 01 64 57 90 10 - Fax. 01 64 57 90 88
Adresse E-Mail: mairie.de.boutigny.sur.essonne@orange.fr - Site Internet: www.boutigny.info

Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Accès et bassin d'eau naturelle	Commune de Boutigny-sur-Essonne	275
2	Création d'un parc de stationnement	Commune de Boutigny-sur-Essonne	800
3	Aménagement d'une aire de retournement pour les bus	Commune de Boutigny-sur-Essonne	1 260
4	Aménagement d'une aire de retournement pour les bus	Commune de Boutigny-sur-Essonne	1 300

GUIGNEVILLE SUR ESSONNE

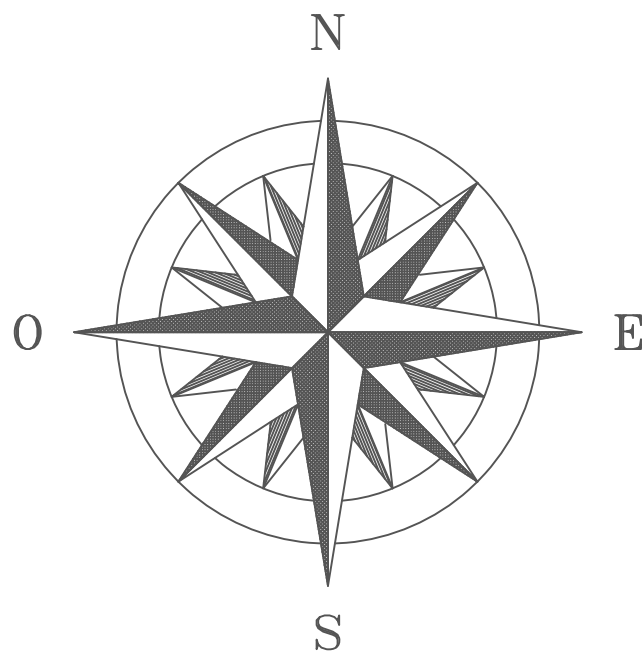
MOIGNY SUR ECOLE

BOUTIGNY SUR ESSONNE

VAYRES SUR ESSONNE

COURDIMANCHE SUR ESSONNE

MAISSE



- LEGENDE
- Limite de Zone
 - Espaces remarquables à protéger au titre de l'article L. 151-19 et L. 151-23 du CU
 - Ilots à préserver au titre de l'article L. 151-23 du CU (présence de boisements et de Mahaux)
 - Espaces Boisés Classés (EBC)
 - Emplacement Réserve (ER)
 - Zone Naturelle
 - Zone Agricole
 - Zone Urbanisée
 - Zone à Urbaniser
 - Bande de 50 m inconstructible en lisière de zone boisée (sauf pour les bâtiments agricoles)
 - Secteurs soumis au respect du PPRi de la Vallée de l'Essonne
 - Secteurs soumis au respect d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Périètre à l'intérieur duquel doit être préservée la diversité commerciale en vertu de l'article L. 151-16° du CU.
 - Axes de ruissellement